

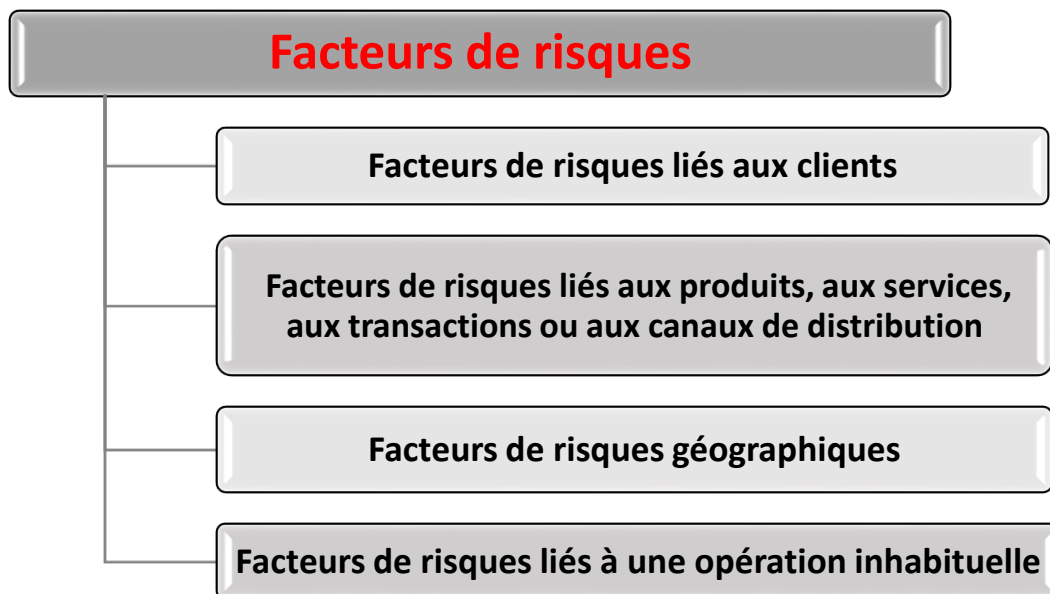


FICHE TECHNIQUE RELATIVE AUX FACTEURS DE RISQUES À IDENTIFIER DANS L'ANALYSE RISQUE

Le présent document est à lire **complémentairement** avec la fiche technique relative à la mise en place d'une analyse risque. Les deux fiches forment un outil qui a pour objectif d'aider les professionnels du secteur non-financier à réaliser leur **évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme** (ci-après « *BC/FT* »).

1. *Quels sont les facteurs de risques que vous devez identifier dans votre analyse risque ?*

- **Facteurs de risques** énoncés dans les **annexes III et IV** de la Loi LBC/FT à savoir :
 - Facteurs de risques **liés aux clients** (*personne physique et personne morale*) ;
 - Facteurs de risques **liés aux produits, aux services, aux transactions** ou aux **canaux de distribution** ;
 - Facteurs de risques **géographiques** ;
 - Facteurs de risques liés à une **opération inhabituelle**.



2. Exemples de bonnes pratiques

Il est à noter que l'évaluation des risques ci-présente est de nature purement **indicative** (à titre d'exemple) et **n'exonère pas** le professionnel de mettre en place **sa propre** évaluation des risques et d'en déterminer le niveau de risque.

RISQUES LIÉS AUX CLIENTS

Q: Le client est-il une personne **physique**?

OUI ✓

NON ✗

Q: De quelle nationalité est le client?

Luxembourg

Union européenne

Pays tiers

Pays à risque

Risque faible

Risque moyen

Risque élevé

Q: Quel est le pays de résidence du client?

Luxembourg

Union européenne

Pays tiers

Pays à risque

Risque faible

Risque moyen

Risque élevé

Q: Dans quel secteur d'activité exerce le client?

Secteur d'activité - risque faible ENR

Secteur d'activité - risque moyen ENR

Secteur d'activité - risque élevé ENR

Risque faible

Risque moyen

Risque élevé

Q: Quelle est la qualité du client?

Client final*

Client régulier

Client intermédiaire

Risque faible

Risque moyen

Risque élevé

voir: Personne MORALE

*Client final : celui qui se présente et qui bénéficie de la transaction.

Q: Le client est-il une personne morale?

NON ❌

OUI ✅

voir: Personne **MORALE**

Q: Où est le lieu du siège social du client?

Luxembourg

Union européenne

Pays tiers

Pays à risque

Risque faible

Risque moyen

Risque élevé

Q: Quelle est la forme juridique du client?

Société S.à.r.l

Société S.A.

Fonds d'investissement

Société de droit étranger - Ltd

Risque faible

Risque moyen

Risque élevé

Q: De quelle nationalité est le mandataire du client?

Luxembourg

Union européenne

Pays tiers

Pays à risque

Risque faible

Risque moyen

Risque élevé

Q: Quel est le pays de résidence du mandataire du client?

Luxembourg

Union européenne

Pays tiers

Pays à risque

Risque faible

Risque moyen

Risque élevé

Q: Dans quel secteur d'activité le client est-t-il actif?

Secteur d'activité - risque faible ENR*

Secteur d'activité - risque moyen ENR*

Secteur d'activité - risque élevé ENR*

Risque faible

Risque moyen

Risque élevé

Q: Quelle est la qualité du client?

Client final

Client régulier

Client intermédiaire

Risque faible

Risque moyen

Risque élevé

*ENR : Evaluation nationale des risques (NRA).

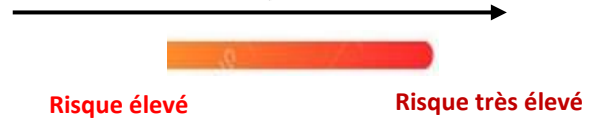
Q: Le client/bénéficiaire effectif est-il une personne politiquement exposée?

NON ✘

OUI ✔



Obligation de vigilance simplifiée



Obligation de vigilance renforcée

Q: Le client/bénéficiaire effectif est-il étroitement associé à une personne politiquement exposée?

NON ✘

OUI ✔



Obligation de vigilance simplifiée



Obligation de vigilance renforcée

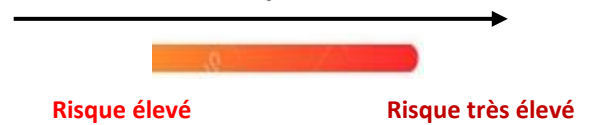
Q: Le bénéficiaire effectif est-il difficilement identifiable?

NON ✘

OUI ✔



Obligation de vigilance simplifiée

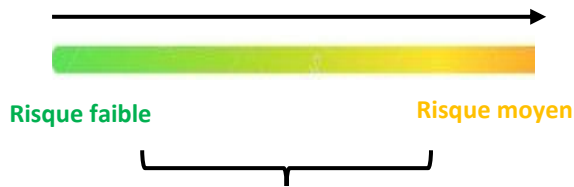


Obligation de vigilance renforcée

Q: La personne morale est-elle détenue par un bénéficiaire effectif qui est une personne politiquement exposée?

NON ❌

OUI ✅



Obligation de vigilance simplifiée

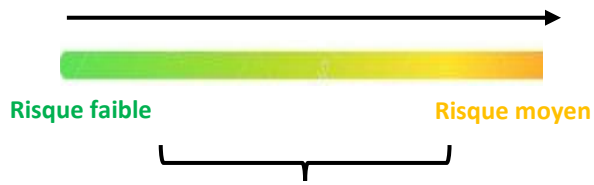


Obligation de vigilance renforcée

Q: Le client/bénéficiaire effectif est-il identifié à distance?

NON ❌

OUI ✅



Obligation de vigilance simplifiée

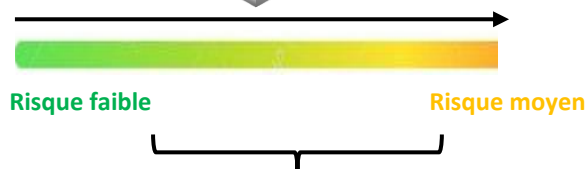


Obligation de vigilance renforcée

Q: Le client/bénéficiaire effectif est-il physiquement présent lors de l'identification?

OUI ✅

NON ❌



Obligation de vigilance simplifiée

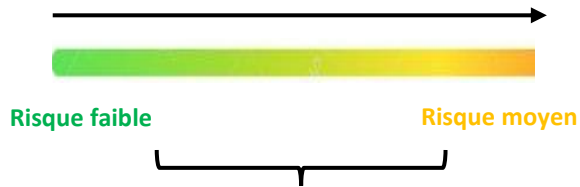


Obligation de vigilance renforcée

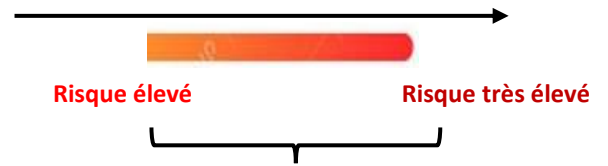
Q: Le client/bénéficiaire effectif a-t-il voulu garder l'anonymat volontairement?

NON ❌

OUI ✅



Obligation de vigilance simplifiée



Obligation de vigilance renforcée

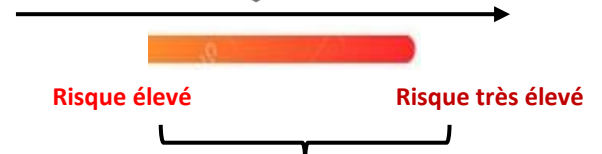
Q: Le client/bénéficiaire effectif est-il réticent lors de la remise des documents d'identification?

NON ❌

OUI ✅



Obligation de vigilance simplifiée

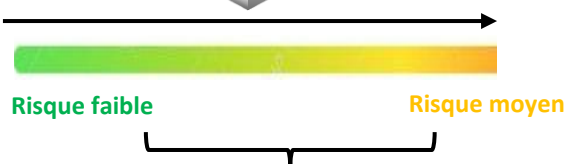


Obligation de vigilance renforcée

Q: Le client/bénéficiaire effectif a-t-il un comportement suspect? Est-il nerveux lors de la remise des documents d'identification?

NON ❌

OUI ✅



Obligation de vigilance simplifiée

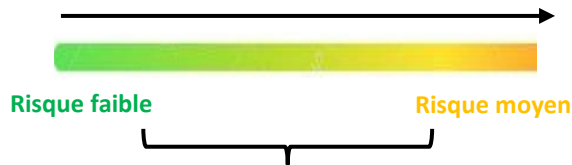


Obligation de vigilance renforcée

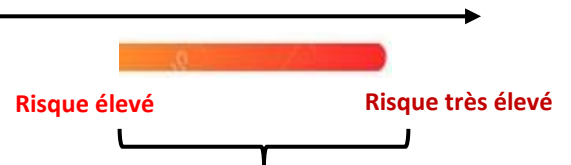
Q: *Le client/bénéficiaire effectif refuse-t-il de fournir des documents d'identification?*

NON ❌

OUI ✅



Obligation de vigilance simplifiée

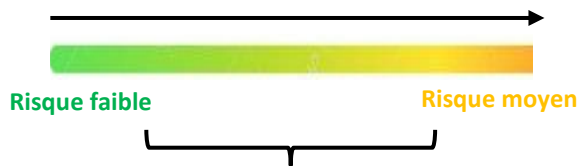


Obligation de vigilance renforcée

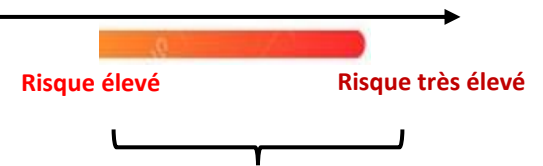
Q: *Le client/bénéficiaire effectif est-il inscrit sur une liste des sanctions financières internationales?*

NON ❌

OUI ✅



Obligation de vigilance simplifiée

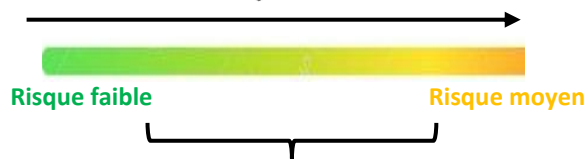


Obligation de vigilance renforcée

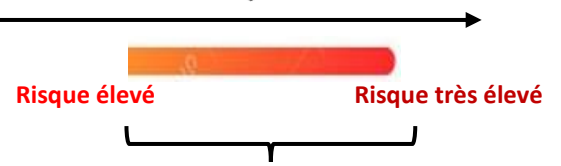
Q: *La provenance et l'origine des fonds du client/bénéficiaire effectif est-elle renseignée?*

OUI ✅

NON ❌



Obligation de vigilance simplifiée

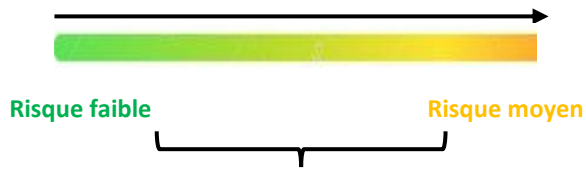


Obligation de vigilance renforcée

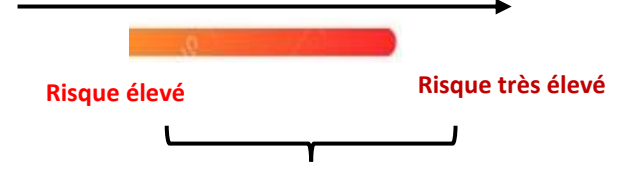
Q: La provenance et l'origine des fonds du client/bénéficiaire effectif est-elle difficilement traçable?

NON ✖

OUI ✔



Obligation de vigilance simplifiée

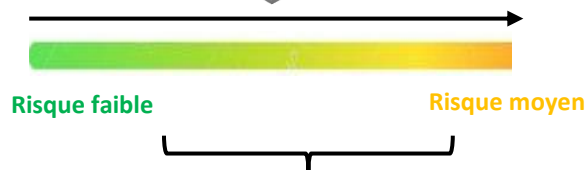


Obligation de vigilance renforcée

Q: La provenance et l'origine des fonds du client/bénéficiaire effectif est-elle cohérente par rapport à sa situation financière ?

OUI ✔

NON ✖



Obligation de vigilance simplifiée



Obligation de vigilance renforcée

RISQUES LIÉS AUX PRODUITS, SERVICES, TRANSACTIONS, CANAUX DE DISTRIBUTION

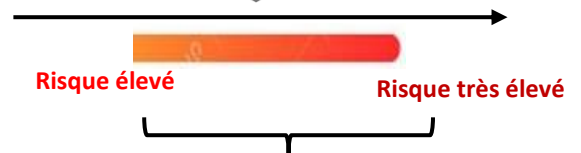
Q: *Le client/bénéficiaire effectif favorise-t-il des produits ou services permettant des paiements venant de tiers, sans connaître l'identité de ce tiers?*

NON ❌

OUI ✅



Obligation de vigilance simplifiée

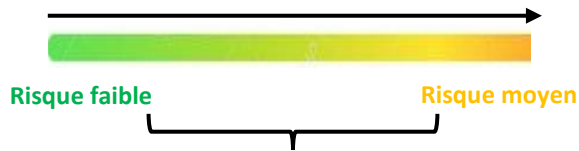


Obligation de vigilance renforcée

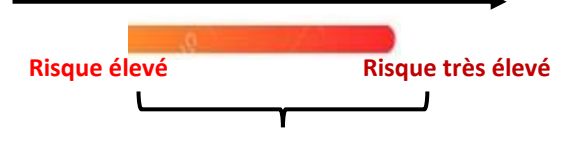
Q: *Le client/bénéficiaire effectif demande-t-il des produits ou services susceptibles de favoriser l'anonymat?*

NON ❌

OUI ✅



Obligation de vigilance simplifiée



Obligation de vigilance renforcée

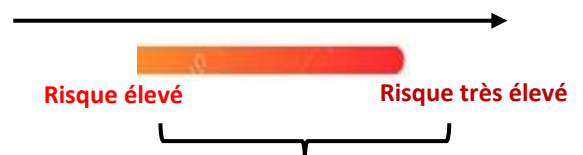
Q: *Le client/bénéficiaire effectif demande-t-il des produits ou services en provenance d'un secteurs d'activité à risque ?*

NON ❌

OUI ✅



Obligation de vigilance simplifiée



Obligation de vigilance renforcée

Q: Le client/bénéficiaire effectif favorise-t-il des transactions nécessitant des paiements en espèces d'une somme importante (> 10.000 EUR)?

NON ❌

OUI ✅



Obligation de vigilance simplifiée



Obligation de vigilance renforcée

Q: Le client/bénéficiaire effectif effectue-t-il des transactions susceptibles de favoriser l'anonymat (ex: crypto-monnaies, paiements en espèces)?

NON ❌

OUI ✅



Obligation de vigilance simplifiée



Obligation de vigilance renforcée

Q: Le client/bénéficiaire effectif effectue-t-il des transactions qui ne semblent pas avoir de justification économique ou d'objet licite apparent?

NON ❌

OUI ✅



Obligation de vigilance simplifiée

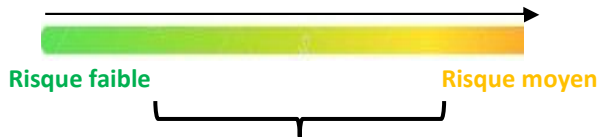


Obligation de vigilance renforcée

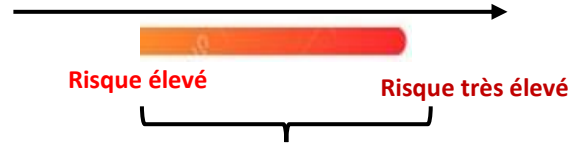
Q: Le client/bénéficiaire effectif demande-t-il l'entrée en relation d'affaires à distance?

NON ✖

OUI ✔



Obligation de vigilance simplifiée



Obligation de vigilance renforcée

Q: Le client/bénéficiaire effectif demande-t-il un canal de distribution par un tiers?

NON ✖

OUI ✔



Obligation de vigilance simplifiée

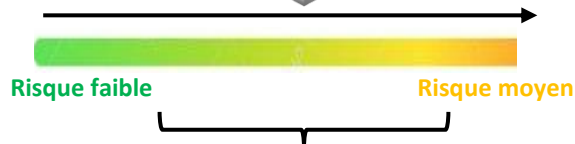


Obligation de vigilance renforcée

Q: Le client/bénéficiaire effectif demande-t-il l'entrée en relation d'affaires par un tiers introducteur?

NON ✖

OUI ✔



Obligation de vigilance simplifiée

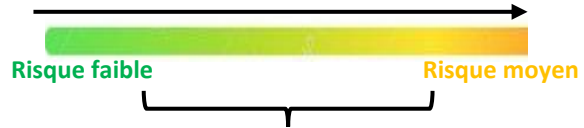


Obligation de vigilance renforcée

Q: *Le client/bénéficiaire effectif favorise-t-il l'entrée en relations d'affaires qui n'impliquent pas la présence physique des parties?*

NON ❌

OUI ✅



Obligation de vigilance simplifiée



Obligation de vigilance renforcée

RISQUES LIÉS À LA ZONE GÉOGRAPHIQUE

Q: Le client/bénéficiaire effectif est-il issu/installé dans un pays figurant sur une liste des sanctions financières internationales?

NON ✘

OUI ✔



Obligation de vigilance simplifiée



Obligation de vigilance renforcée

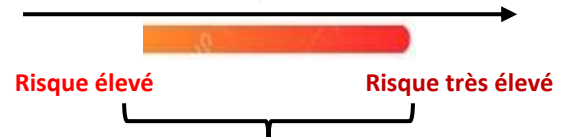
Q: Le client/bénéficiaire effectif est-il issu/installé dans un pays figurant sur une liste noire du GAFI, ONU, OCDE?

NON ✘

OUI ✔



Obligation de vigilance simplifiée

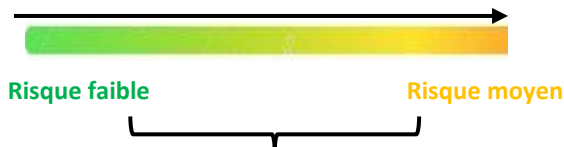


Obligation de vigilance renforcée

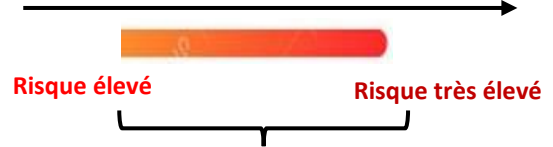
Q: Le client/bénéficiaire effectif est-il issu/installé dans un pays qui finance ou soutient des activités terroristes ou sur le territoire duquel opèrent des organisation terroristes désignées?

NON ✘

OUI ✔



Obligation de vigilance simplifiée



Obligation de vigilance renforcée

Q: Le client/bénéficiaire effectif est-il issu/installé dans un pays tiers qui n'est pas doté d'un système efficace de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme?

NON ❌

OUI ✅

Risque faible Risque moyen

Risque élevé Risque très élevé

Obligation de vigilance simplifiée

Obligation de vigilance renforcée

Q: La société mère du client a-t-elle son siège dans un pays ou territoire associé à un risque plus élevé BC/FT?

NON ❌

OUI ✅

Risque faible Risque moyen

Risque élevé Risque très élevé

Obligation de vigilance simplifiée

Obligation de vigilance renforcée

Q: Les fonds du client/du bénéficiaire effectif proviennent-ils de pays ou territoires associés à un risque plus élevé de BC/FT?

NON ❌

OUI ✅

Risque faible Risque moyen

Risque élevé Risque très élevé

Obligation de vigilance simplifiée

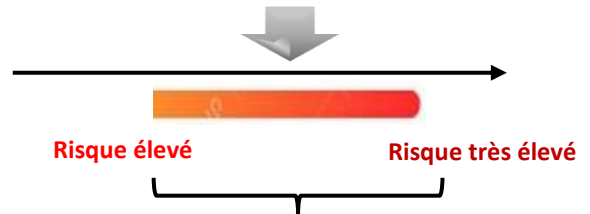
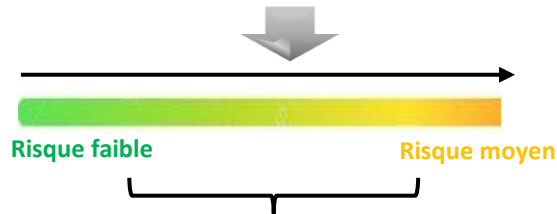
Obligation de vigilance renforcée

RISQUES LIÉS À DES OPÉRATIONS INHABITUELLES

Q: Le client/bénéficiaire effectif effectue-t-il des opérations (ex: achat/vente/paiements) selon un schéma inhabituel?

NON ❌

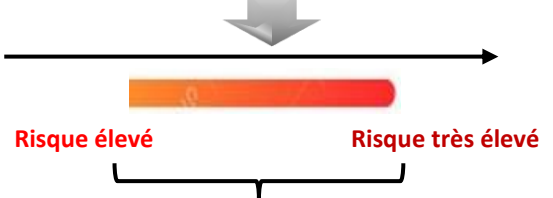
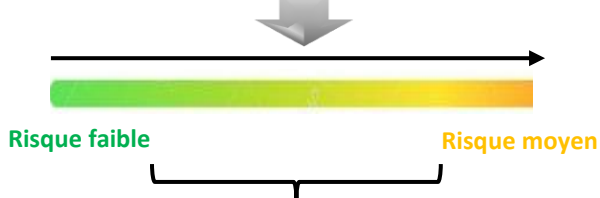
OUI ✅



Q: Le client/bénéficiaire effectif effectue-t-il des opérations (ex: achat/vente/paiements) par le biais d'une société écran?

NON ❌

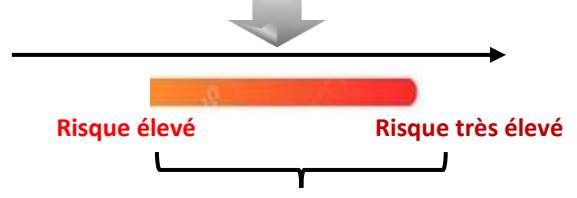
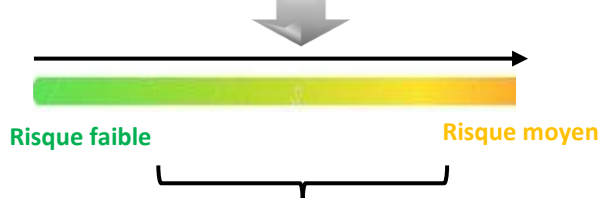
OUI ✅



Q: Le client/bénéficiaire effectif effectue-t-il des opérations incompatibles avec son profil client? (ex: incompatibilité avec sa profession, sa situation socio-économique)

NON ❌

OUI ✅



3. Comment devez-vous évaluer les risques que vous avez identifié ?

- Sur base d'un **système de point** prédéfini par vous

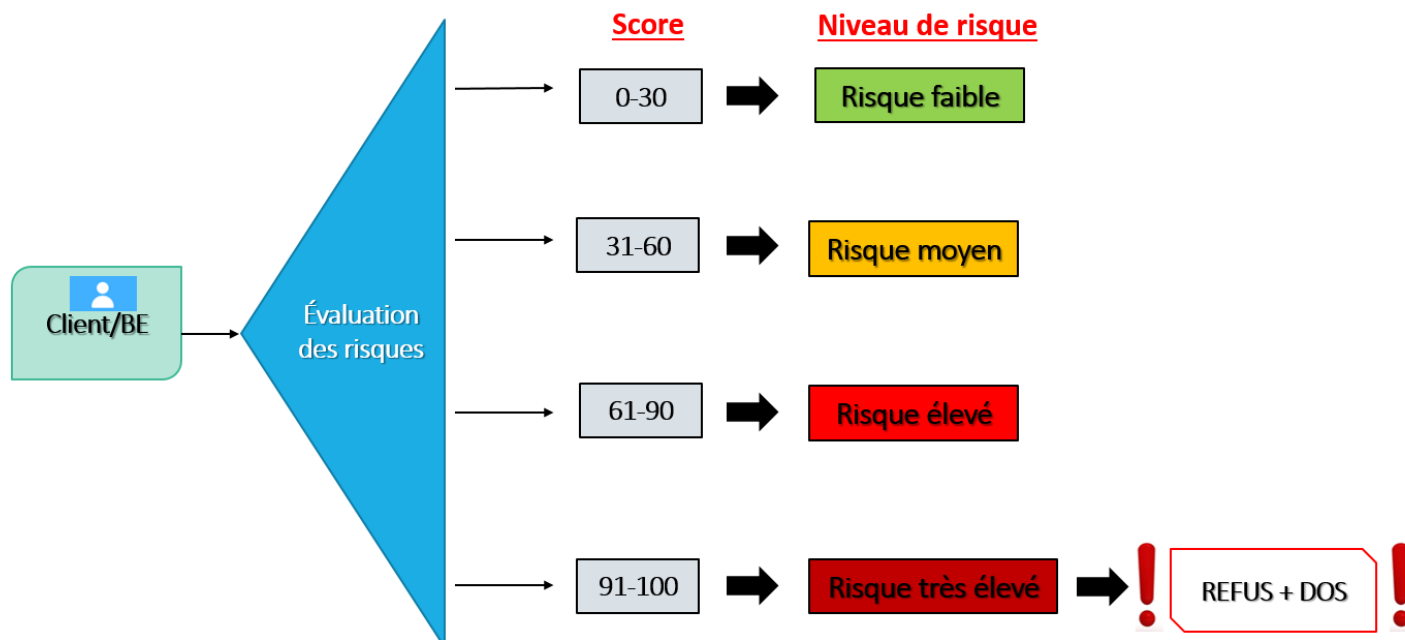
Illustration à titre purement indicative :

Grille des points									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Risque faible			Risque moyen				Risque élevé		Risque très élevé

4. Comment devez-vous déterminer le niveau de risque ?

- A l'aide du **score final** obtenu

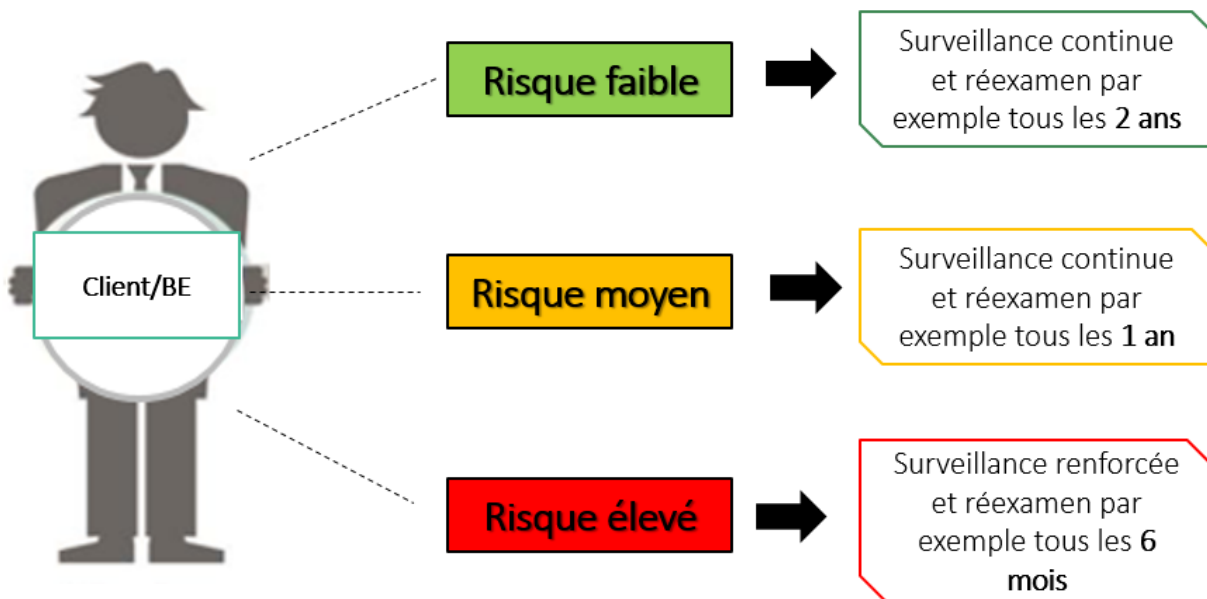
Illustration à titre purement indicative :



6. Quand devez-vous déterminer le niveau de risque de votre client et réexaminer son dossier?

- **Tout au long de l'existence de la relation d'affaires** (*processus continu*)
- Notamment :
 - Au moment de l'**acceptation du client** ;
 - Chaque fois qu'un **événement justifie un examen**, par exemple : modification de l'actionnariat, changement d'activités, déplacement du siège social, etc.. ;
 - De **façon régulière**, en fonction du classement de risque : pour un client à risque faible, cette vérification aura lieu moins souvent que pour les clients à risque élevé.

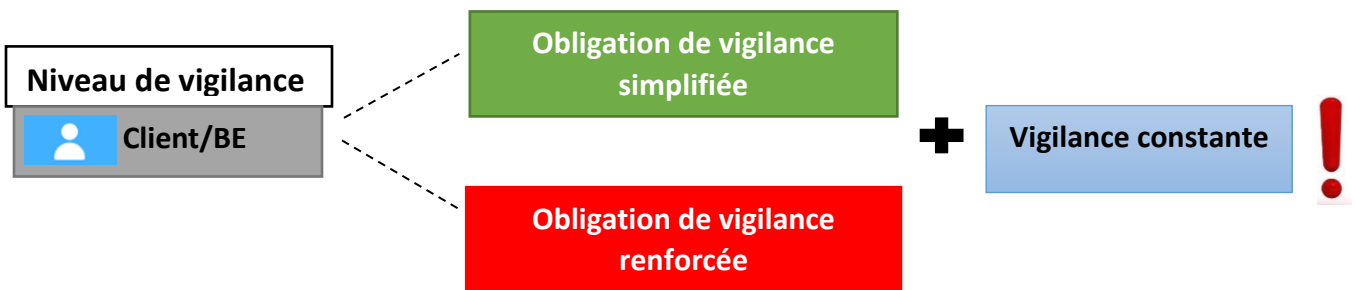
Illustration à titre purement indicative :



7. Quel type de vigilance existe-t-il ?

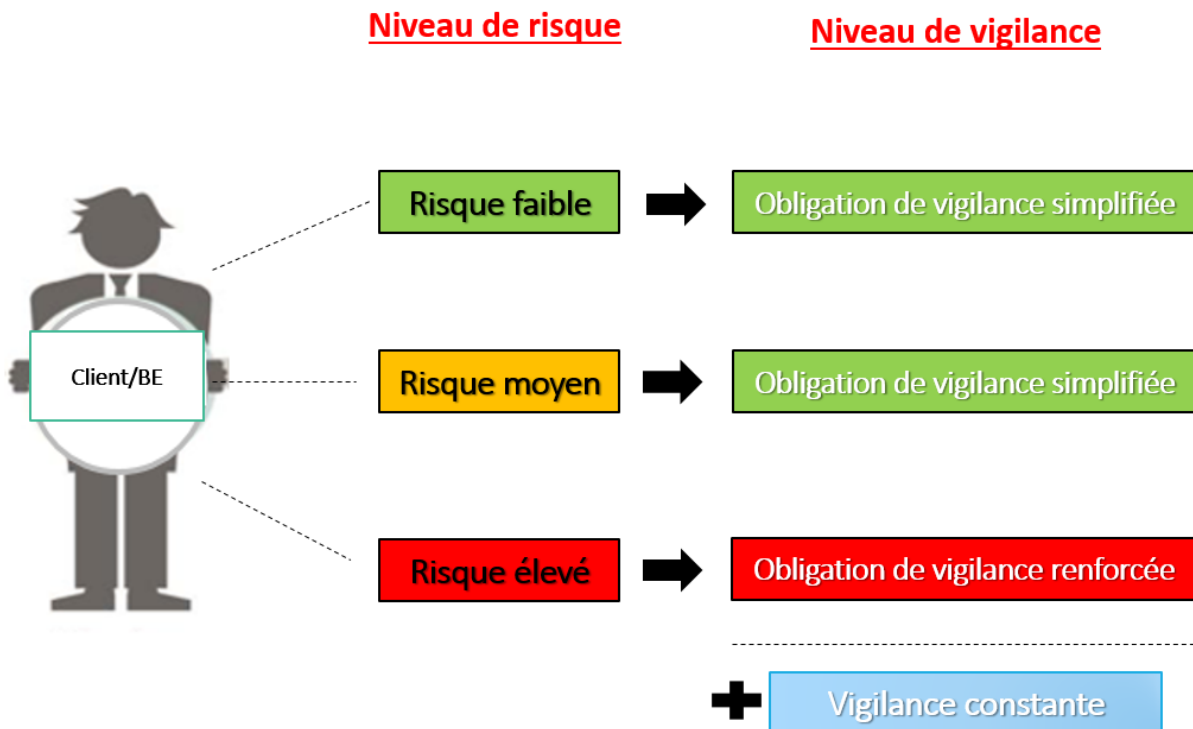
- **Obligation de vigilance simplifiée** (Art. 3-1 Loi LBC/FT)
- **Obligation de vigilance renforcée** (Art. 3-2 Loi LBC/FT)

!!! Attention : Simultanément au type de vigilance dont vous êtes tenus, une **vigilance constante** est d'application.



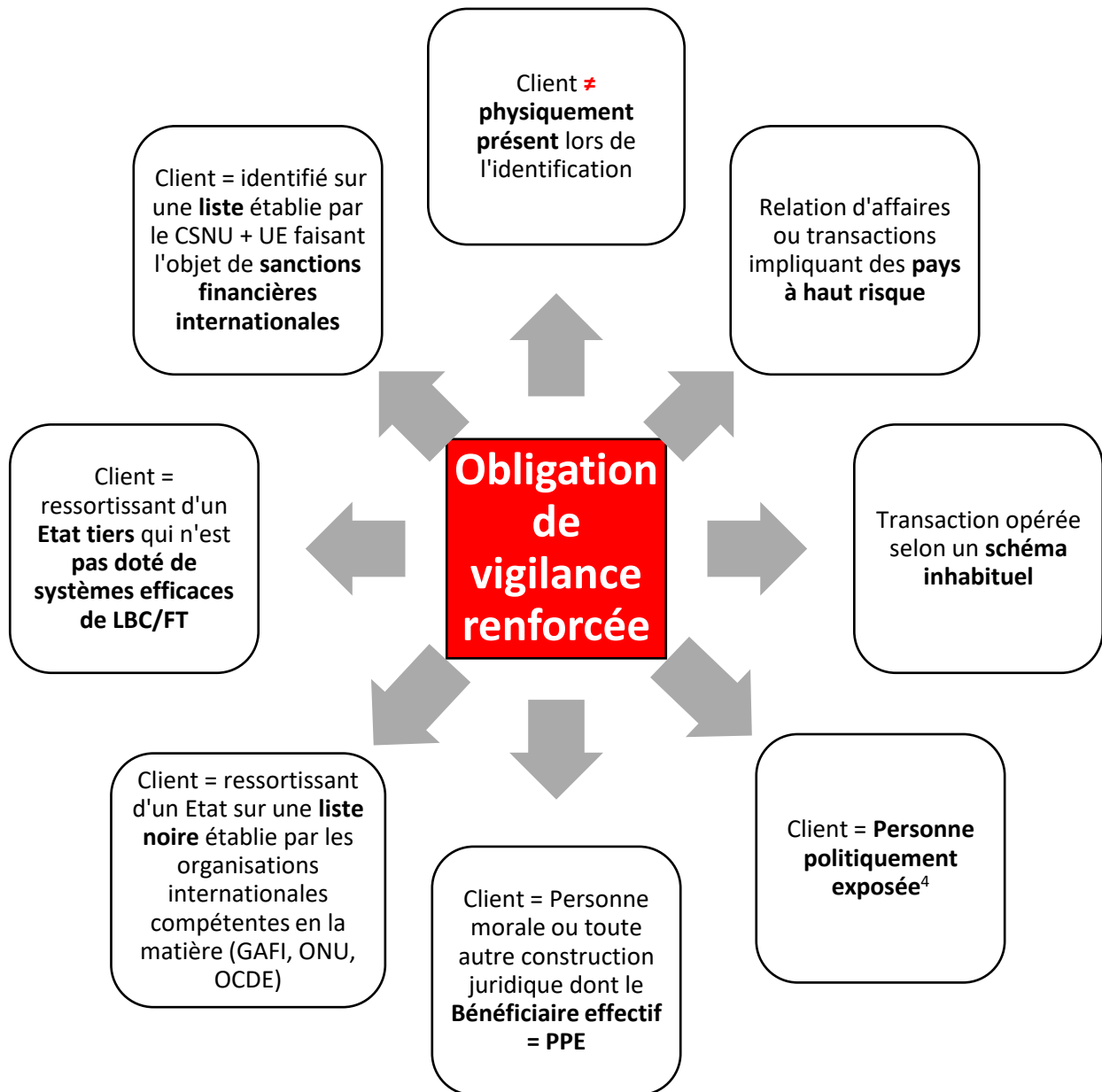
8. Détermination du niveau de vigilance par rapport à la détermination du risque (score)

Illustration à titre purement indicative :



9. Quand devez-vous appliquer une vigilance renforcée ?

- Certains facteurs de risque impliquent à eux seuls de classer une situation dans une catégorie de risque à laquelle est associé un **niveau de risque plus élevé** que la normale, notamment celles nécessitant l'**application de mesures de vigilance renforcées**¹



¹ Voir annexe IV de la Loi LBC/FT.

**LA DIVISION CRIMINALITÉ FINANCIÈRE MET ÉGALEMENT À LA
DISPOSITION DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR NON-
FINANCIER UNE FICHE TECHNIQUE RELATIVE À LA MISE EN PLACE
D'UNE ANALYSE RISQUE**